

# Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du MERCREDI 27 MAI 2009 –20 H 30

*Le Conseil Municipal de Modane s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude RAFFIN, Maire.*

**Étaient présents** : RAFFIN J.Claude – SELTZER Nicole – THEOLIER Thierry – CHEVALLIER Sabine – SIMON Christian – COSTA Françoise – MASOCH Gérard - RATEL Chantal - THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Annette – LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - GROS Isabelle - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora – PARAZ Nathalie – BOTTE Géraldine – LANFREY Claudine - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali.

**Procurations** : MEYER Georges à THEOLIER Thierry – CHIAPUSSO Aline à GROS Isabelle.

**Absents excusés** : GRAVIER François – DERVAUX Catherine – BILLOIR Julien.

M. Claude FRIQUET a été élu secrétaire de séance.

=====

*Le Conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité des présents le procès verbal de la précédente réunion, passe à l'ordre du jour.*

## I - AFFAIRES FINANCIERES

- **Subventions exceptionnelles** : Par délibérations et à l'unanimité, le conseil :
  - ↳ Accorde une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association chargée de la Course de ski-alpinisme Thabor – Chaberton.
  - ↳ Accorde une subvention exceptionnelle de 570 € à l'Association Amies et au Secours Catholique pour aider aux règlements des loyers de la «vêtementerie» Cours Aristide Briand.
  - ↳ S'engage à verser une aide financière de 126 € pour 2009 aux élèves mineurs des écoles de musique qui participeront aux manifestations et cérémonies avec l'Union Musicale du Charmaix.
  
- ↳ **Office de Tourisme** : Par délibération et à l'unanimité moins une abstention, le Conseil décide de rembourser à l'Office les frais avancés par ce dernier pour payer les Hôtessees d'accueil en Gare de Modane durant certains week-end d'Hiver (628,61 €).
  
- ↳ **Admission en non valeur** : Le Conseil par délibération et à l'unanimité décide d'admettre en non valeur un certain nombre de titres de recettes non encaissées par la Trésorerie malgré les poursuites engagées. (25 titres pour un montant de 4.437,31 €).
  
- ↳ **Aides aux Energies renouvelables** : Par délibération et à l'unanimité, le Conseil s'engage à donner les aides suivantes pour les énergies nouvelles :
  - Pompes à chaleur géothermiques : 400 € pour résidence principale.
  - Efficacité énergétique sur construction de résidence principale 600 €
  - Efficacité énergétique sur rénovation de résidence principale : 400 €.

## II - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE ET AUTRES

Le Conseil Municipal, par délibérations avec une abstention :

- ↪ sollicite des subventions les plus élevées possibles pour la construction d'un stade en gazon synthétique (726.385 €) de la part du Département, de la F.F.F. et du C.N.D.S.

à l'unanimité :

- ↪ sollicite des subventions du Département pour l'isolation thermique et la réfection des façades du bâtiment communal Ferdinand Buisson (124.587 €) – pour la mise en sécurité du chemin Ferdinand Buisson (12.741 €).
- ↪ sollicite des subventions du Conseil Général de la Savoie, de la Région Rhône Alpes et de l'Europe pour le financement de tables d'orientation à mettre en place sur la terrasse du restaurant panoramique de Punta-Bagna (34.770 €)

Avec une abstention :

- ↪ sollicite une subvention du Département pour la construction d'un merlon en amont de la rampe d'accès au Tunnel Routier du Fréjus, afin d'éviter que les chutes de blocs puissent créer des accidents sur la rampe d'accès (42.525 €).

A l'unanimité :

- ↪ sollicite des subventions du Département de la Savoie pour l'aménagement définitif du parking bus central de la station de Valfréjus (41.850 €) et pour la sécurisation du chemin piétonnier de la Place Moulin (41.800 €).

### **III - AFFAIRES DIVERSES**

Par délibérations et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ↪ décide de modifier les limites de l'agglomération notamment sur les RD215 et 216.
- ↪ Approuve la modification n° 3 au Lotissement Parc d'Activités des terres Blanches, pour le regroupement de 4 lots en 1 seul, ce qui entraîne une réduction de la longueur de voirie à construire et devra modifier le permis de lotir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt-sept mai deux mil neuf.

Modane, le 2 juin 2009

Le Maire,

J.Claude RAFFIN